

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 09 juin 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 20	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 27 mai 2020	

N° 7

Affectation définitive du résultat du budget principal 2019

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 09 juin à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BACQUET, M. BETENFELD, M. BOILON, M. BRUGIERE, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PETEL, M. PERRET, M. POUGET, Mme PRUNIER, M. RODIER.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme BRIAT.
- **Sapeurs-pompier** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILLI.
- **Sapeurs-pompier élus** : Lieutenant GRIMALDI, Commandant RODARY, Commandant PROVOT, Commandant CUBIZOLLES.

Membres de droit

- Mme la Préfète du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU : Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BACQUET, M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. GRAND, M. PASCIO, Mme PICARD, M. VINZIO.
- **Suppléants** : M. BALDY, J-M BOYER, M. BOYER M, M. CHANAL, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PELOU, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.
- **Sapeurs-pompier** : Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompier élus** : Lieutenant BASSE, Sergent-chef BOREL, Sergent-chef BERARD, Lieutenant COLLAY.

L'instruction budgétaire et comptable de la M61, qui s'applique aux SDIS, prévoit qu'après l'approbation du Compte Administratif, le Conseil d'Administration doit décider de l'emploi du résultat excédentaire en section de fonctionnement. Ce dernier doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement en section d'investissement (le déficit d'investissement). Le solde, selon la volonté de l'organe délibérant, peut être conservé en excédent de fonctionnement ou imputé en dotation complémentaire en section d'investissement.

Les résultats d'exécution de l'exercice 2019, en tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2018, sont conformes à ceux présentés le 4 mars 2019, à savoir :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2018	6 066 856,63 €	- 1 633 776,18 €
Dépenses 2019	53 789 437,78 €	11 715 215,83 €
Recettes 2019	54 409 572,72 €	12 594 074,06 €
Résultats de clôture 2019	6 686 991,57 €	- 754 917,95€

En investissement, les programmes sont réalisés sous la forme d'autorisations de programmes avec des crédits de paiement inscrits chaque année. Il est donc nécessaire d'inscrire des reports uniquement dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de la commune de Châtel-Guyon.

Dépenses	19 528,00
Recettes	68 956,00

Au budget 2019, il a été inscrit la somme de 1 518 000 € en virement à la section d'investissement. Seuls 705 489,95 € ont été affectés dès le budget primitif 2020 afin de couvrir le besoin en financement de la section d'investissement (restes à réaliser compris). Il est proposé de maintenir les résultats tels que présentés au vote du Budget primitif. Le solde de 812 510,05 € avait fait l'objet d'une inscription en virement et pourra faire l'objet d'une affectation au budget 2021.

Le résultat 2019, une fois « corrigé », est de :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Résultats de clôture 2019	6 686 991,57 €	- 754 917,95 €
Dépenses		- 19 528,00 €
Recettes		68 956,00 €
Régularisation du virement 2019	- 705 489,95 €	+ 705 489,95 €
Résultats 2019 « corrigés »	5 981 501,62 €	0,00 €

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- l'affectation de 705 489,95 € à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement tenant compte des restes à réaliser au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »
 - le maintien du solde de 5 981 501,62 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat reporté »
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 18/06/2020

Le président du conseil
d'administration du SDIS,
Jean-Yves GOUTTEBEL

